



Réunion du Bureau du S.D.E. du 2 octobre 2015

Compte-rendu et relevé des décisions prises

Le Bureau s'est réuni le 2 octobre 2015, à 16 h 30, dans les locaux du SDE.

Etaient présents :

Pour le Bureau : M. Fortassin (Président), Mmes Boirie, Curbet, Mendès et Verges ; MM. Boubée, Dabezies, Dutour, Fourcade, Frossard, Guilhas, Laffaille, Lussan et Piron.

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Dominique Alexandre, Maurice Dossat, Denis Maumus, Jean-Luc Lavigne et Josiane Alexandre.

Excusés : Mmes Bourdeu, Carrère, Durrieu, Pourteau et Solles ; MM. Armary, Laffont, Mur, Pelieu et Sempastous

Ordre du jour

- *loi sur la transition énergétique : information sur les incidences de la loi pour le SDE ;*
- *présentation de la plate-forme SDE de récupération des certificats d'économie d'énergie ;*
- *groupement d'achat d'électricité : planning d'attribution des marchés ;*
- *réunions à programmer : commissions « Transition énergétique », « Réseaux » et « Moyens et communication » ;*
- *questions diverses.*

M. Rouch rappelle les décisions qui ont été prises lors de la CAO qui précédait le Bureau.

- 6 marchés pour l'équipement de 6 sites isolés dont les offres avaient été portées à la connaissance de la CAO du 25 septembre ont été attribués. Après avoir étudié les résultats de l'étude technique, la CAO a décidé de confier les lots 1, 2, 3, 5 et 6 à l'entreprise TALAZAC et le lot 4 à TELENERGIE. Cette dernière attribution est faite sous réserves que la structure proposée soit à même de supporter, sans plus-value financière, le vent et la neige (l'entreprise pressentie n'ayant pas d'expérience avérée en zone montagnaise).

Le Bureau décide de délibérer en reprenant les conclusions de la CAO (*délibération jointe à ce compte-rendu*).

- les offres du marché fourniture des bornes de recharge des véhicules électriques ont fait l'objet d'une première étude, dès l'ouverture des plis, qui a conduit la CAO à préconiser, à ce stade, l'élimination de la candidature Accor Solutions. Les dossiers vont être étudiés de manière plus approfondie et le Bureau sera informé des résultats de la prochaine CAO prévue le 16 octobre.

M. Rouch aborde le 1^{er} point à l'ordre du jour : la loi sur la transition énergétique.

Un document, fourni par la FNCCR, est remis aux membres du Bureau : il reprend les principales dispositions qui vont avoir une incidence sur le fonctionnement des syndicats suite à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique (*voir également diaporama joint à ce CR*).

L'une des nouveautés engendrées par cette loi est l'institution d'une Commission consultative qui doit être créée avant le 1^{er} janvier 2016 et qui se réunira une fois par an (*détail de la composition et du rôle de cette Commission dans le diaporama*).

Le SDE va donc très prochainement se rapprocher des 30 communautés de communes du département pour constituer avec elles cette commission dont la création est indispensable à l'exercice de ses nouvelles compétences.

Le Président remarque que l'action des syndicats d'énergie est renforcée par cette loi, ce qui ne semblait pas être le cas à la lecture des premiers projets.

Denis Maumus est chargé de présenter le **2^e point à l'ordre du jour** : présentation de la plate-forme commune SDE/Grand Tarbes de récupération des certificats d'économie d'énergie.

Il rappelle que ces primes sont versées par des fournisseurs d'énergie pour inciter les maîtres d'ouvrages à réaliser des travaux de rénovation de performance énergétique.

Un site (nr-pro.fr) permet de comparer ces primes et de mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie.

Le SDE a choisi de fonctionner en partenariat avec le Grand Tarbes. La plate-forme commune est donc accessible, pour les collectivités comme les particuliers, par le biais des sites : www.legrandtarbes.fr ou www.sde65.fr

Madame Curbet demande si ces primes sont cumulables avec les crédits d'impôts. La réponse est positive.

Maurice Dossat informe le Bureau du planning d'attribution des marchés liés au **groupement d'achat d'électricité** (3^e point à l'ordre du jour).

Les trois accords-cadre ont été notifiés le 28 septembre.

La consultation sur les prix sera lancée le 8 octobre et les offres seront reçues le 15 octobre à 14 h 00. Leur validité est de 28 heures : le choix et la notification auront donc lieu le 16 octobre au matin.

La mise en oeuvre du marché est prévue pour le 1^{er} janvier 2016.

Monsieur Rouch aborde le **dernier point à l'ordre du jour** : le planning des futures réunions.

Sont donc programmées :

- Bureau : 16 octobre
- Commission « Transition énergétique » : 4 novembre à 17 h 00
- Commission « Réseaux » : 20 novembre à 15 h 00
- Bureau : 20 novembre à 17 h 00
- Commission « Moyens et communication » : 11 décembre à 15 h 00
- Bureau : 11 décembre à 17 h 00 (préparation de l'AG de fin d'année)
- Assemblée Générale : 18 décembre à 18 h 00 (DOB).

Le Président s'assure qu'il n'y a plus de question en suspens et donne rendez-vous au 16 octobre.

La séance se termine à 17 h 30

PJ au présent compte-rendu :

- ✓ *délibération « attribution marché ENR »*
- ✓ *document FNCCR « loi transition énergétique »*
- ✓ *diaporama*

Les Membres du Bureau,

Le Président,

François FORTASSIN